



Résiliation d' un avenant

Par **pas facile**lavie, le **12/06/2013 à 21:46**

BonsoirrrrrnJ ai signer un cdi de 30h hotesse, 2 mois apres on me demande de faire de l entretien en depannage (remplacemnt d'une salariée plus disponible) dans l attente de réengager une personne. Entre temps mon employeur me fais signer un avenant pr de l entretien mais voyant le non remplacement de la tiers personne, je vous demande si je peux résilier mon avenant en entretien ? Car mon employeur jongle entre les postes ?rrrrnMerci de me lire.

Par **moisse**, le **13/06/2013 à 08:29**

Non vous ne pouvez pas résilier cet avenant unilatéralementrrnVous pouvez en renégocier les termes, voire demander mais non exiger un retour arrière.rnVous pouvez aussi démissionner, mais je suppose que ce n'est pas votre souhait.

Par **pas facile**lavie, le **13/06/2013 à 17:46**

MERCI